



Depuis plus de 50 ans,
notre ESAT forme des
adultes en situation de
handicap à différents
métiers.



SOLDE TAXE D'APPRENTISSAGE

La Taxe d'Apprentissage (TA) permet de financer, par les entreprises, les dépenses de l'apprentissage et des formations technologiques et professionnelles.

C'est le seul impôt pour lequel le législateur laisse aux entreprises une totale liberté d'attribution.

Notre ESAT est habilité à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage. Le solde de la taxe d'apprentissage représente 0.09% de la masse salariale de l'année n-1.

→ Qu'est-ce qu'un ESAT ?

Un ESAT (Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail) est une structure qui permet aux personnes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle dans un cadre adapté à leurs capacités et besoins. Le travail permet aux personnes en situation de handicap de développer leur confiance en elles, de prendre conscience de leurs possibilités techniques, d'avoir une stabilité ainsi qu'une responsabilité d'elles-mêmes et des autres.

→ En fléchant votre taxe d'apprentissage vers notre ESAT :

- Vous nous permettez de former et qualifier les personnes que nous accompagnons.
- Vous soutenez un projet en faveur de l'inclusion de personne en situation de handicap.
- Vous développez votre ancrage territorial en devenant un acteur de solidarité local.
- Vous contribuez à la reconnaissance de nos actions de formation.

→ Comment effectuer votre versement ?

La plateforme Soltéa est désormais l'unique moyen de répartir le solde de la taxe d'apprentissage : plus aucun versement direct de l'employeur aux établissements destinataires n'est autorisé.

1. A partir du **27 mai 2024** : connectez-vous à votre espace sur la plateforme Soltéa à l'aide de vos identifiants et mot de passe net-entreprises
2. Retrouvez **L'ESAT de L'Arche** avec son nom ou son numéro de SIRET : 78415778600285
3. Vous avez jusqu'au **4 octobre 2024** pour répartir votre solde !



Sous-traitance



Recyclage



Espaces verts



Productions agricoles



Artisanat

Pour tout renseignement : sylvie.leprince@archoise.org / 03.44.83.81.00

www.esatdelarchoise.org

Calendrier 2024 de la plateforme SOLTéA

Ouverture de la plateforme



1ère période de répartition



2ème période de répartition



Fonds non répartis

